



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: 421-01498

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **JUNE 12, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE CATHERINE MCKENNA**

Response by the Minister of Environment and Climate Change

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C McKenna', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Climate change

ORIGINAL TEXT

REPLY

1. Setting ambitious targets to lower Canada's emissions in order for Canada to assist in the international goal of avoiding a 1.5 degree C global average temperature increase above pre-industrial levels

To contribute to the achievement of the Paris Agreement, and in pursuit of efforts to limit the temperature increase to 1.5 degrees above pre-industrial levels, the Government of Canada is committed to reduce greenhouse gas emissions by 30 percent below 2005 levels by 2030. The Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change, adopted on December 9, 2016, is a comprehensive plan to reduce emissions, accelerate clean economic growth, and build resilience to the impacts of climate change. The Framework will allow Canada to meet or exceed its 2030 emission reduction target of 30 percent below 2005 levels.

To complement actions to reduce carbon pollution being taken under the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change, the Government of Canada is also taking action with a holistic strategy to address short-lived climate pollutants, including methane, black carbon, hydrofluorocarbons and ground-level ozone. Reducing emissions of short-lived climate pollutants can translate into improvements in air quality and reduced climate warming within a short time span as compared to other pollutants. Recent studies indicate that global action on carbon dioxide and short-lived

climate pollutants, together, is needed to keep average global temperatures to no more than 1.5 to 2°C above pre-industrial levels this century and to meet the temperature goals in the Paris Agreement.

In addition to the policies mentioned above, the Government of Canada has developed a Mid-Century Strategy, in which Canada examines an emissions abatement pathway consistent with net emissions falling by 80% in 2050 from 2005 levels. This is consistent with the Paris Agreement's 2°C to 1.5°C temperature goal. The strategy focuses on meeting climate-change objectives and enabling growth, requiring significant long-term investments in infrastructure to support transformation to a low-carbon economy. Canada's mid-century strategy is not a blueprint for action nor is it policy prescriptive. Rather, it is based on modelling of different scenarios and is meant to inform the conversation about how Canada can achieve a low-carbon economy. As a result, it will be a living document.

2. Implementing a national price on carbon pollution

Carbon pricing is the most efficient way to reduce carbon pollution. It incentivizes Canadian consumers and businesses to make their own clean choices. Carbon pricing pushes people to conserve energy, use cleaner fuels, and find new, cleaner ways of working.

Four provinces (British Columbia, Alberta, Ontario, and Quebec) have already implemented carbon pricing systems. The federal government has taken important steps towards the implementation of a national price on carbon.

In October 2016, the federal government published a benchmark for ensuring that carbon pricing applies to a broad set of emission sources throughout Canada by 2018, with increasing stringency over time. The federal benchmark provides provinces and territories with flexibility to implement their own carbon pollution pricing systems, while ensuring that the entire country implements a minimum price on carbon. Each province and territory will be given a choice in how to implement carbon pricing: they can put a direct price on carbon pollution or they can adopt a cap-and-trade system.

Provinces and territories with a direct price on carbon pollution will have a minimum price of \$10 per tonne in 2018, rising by \$10 each year to \$50 per tonne in 2022. Provinces and territories with a cap-and-trade system will meet the benchmark by setting their annual caps to achieve at least the same amount of emissions reductions that would result from the carbon price in a price-based system. Cap-and-trade systems will also need a 2030 emissions reduction target equal to or greater than Canada's 30% reduction target.

The federal government also committed to implement a federal carbon pricing backstop system that will apply in any province or territory that does not have a carbon pricing system in place by 2018. The backstop will also supplement (or "top-up") systems that do not fully meet the benchmark. On May 18, the government released a technical paper outlining the federal carbon pricing backstop, a two-part system. The first part will be a levy on fossil fuels that will increase annually. The second part will apply to pollution from industry. This part will set limits on pollution, and will ensure that the more an industrial facility pollutes above its limit, the more it will pay.

The carbon pricing system is designed to be complementary to other regulations within the pan-Canadian framework, as well as to provincial and territorial policies and actions. The overall approach to pricing carbon pollution will be reviewed by 2022 to ensure that it is effective and to confirm the path forward, including future price increases. The review will consider potential competitiveness impacts and will account for actions taken by other countries. This system will put a price on pollution and encourage companies to innovate to reduce their emissions.

3. Oil sands

The Government of Canada is taking a number of actions which will address the oil sands, including putting a price on carbon pollution, regulating methane emissions from the oil and gas sector, helping industries improve their energy efficiency through the use of energy management systems, and developing a clean fuel standard to stimulate the use of lower-carbon fuels, including for industry.

The Government of Alberta has also taken important steps to address climate change and greenhouse gas emissions from the oil sands. In addition to taking action on carbon pricing, the province has put in place a legislated oil sands emissions limit of 100 megatonnes. This hard cap will help drive technological advancement, while at the same time ensuring oil sands operators have the necessary time to develop and implement new technologies to reduce their carbon emissions on each barrel of oil produced.

In addition, the Government of Alberta recently announced that it had received the Oil Sands Advisory Group's report on the implementation of the 100 megatonne emissions limit for the oil sands. The Advisory Group's advice included early actions designed to encourage additional emissions reductions, along with recommended actions in the event that emissions begin to approach the 100 megatonne limit.

4. Working with the provinces to phase out coal-fired electricity and ending thermal coal exports

In November 2016, the Government of Canada announced its intent to amend existing coal regulations and to develop new regulations for new and modified natural gas-fired generating units. The phase-out of traditional coal units across Canada by 2030 will achieve a reduction of more than 5 Mt of carbon per year in 2030. This announcement was preceded by discussions with potentially impacted provinces and stakeholders.

Agreements in principle with Nova Scotia on proposed amendments to coal regulations and with Saskatchewan on existing coal regulations were also announced.

Technical and bilateral meetings with provinces/territories, industry, and environmental groups on the proposed coal and gas-fired regulations were held in early 2017, and the Government will continue technical discussions in summer 2017. Discussions surrounding equivalency with Nova Scotia, Saskatchewan, and New Brunswick are ongoing.

Draft amendments to coal regulations and new regulations for natural gas-fired generation are expected to be published in the *Canada Gazette, Part I* by the end of 2017, followed by a 60-day public comment period. Final regulations will be published in the *Canada Gazette, Part II* by the end of 2018.

5. Investing in the transition to a prosperous, decarbonized economy

The Pan-Canadian Framework also includes support for the transition to a prosperous, decarbonized economy through investments in clean technology and innovation that promotes clean growth; including for early-stage technology development, establishing international partnerships, and encouraging "mission-oriented" research to help generate innovative new ideas and create economic opportunities. Other complementary actions include: support for research, development, demonstration and adoption of clean technology in Canada's natural resource sectors; and, an Impact Canada Fund to support clean technology and a Smart Cities Challenge. It will also be important to ensure a commitment to skills and training to provide Canadian workers with a just and fair transition to opportunities in Canada's clean growth economy.

A number of the Framework's mitigation actions will also contribute to this transition, such as investments to modernize Canada's electricity systems, including in smart grid and energy storage technologies, and new and enhanced transmission lines to connect new sources of clean power with places that need it.

These actions and other investments to support the transition to a prosperous, decarbonized economy were announced through Budget 2017, including:

- A \$2 billion Low Carbon Economy Fund to support new provincial and territorial actions to reduce emissions by 2030;
- \$21.9 billion to support green infrastructure, including for electricity, renewable energy, reducing reliance on diesel in Indigenous, northern and remote communities, electric vehicle charging and natural gas and hydrogen refuelling stations, new building codes, and disaster mitigation and adaptation;
- \$20.1 billion to support urban public transit; and,
- Over \$2.2 billion in funding for clean technology initiatives, including nearly \$1.4 billion in financing dedicated to financing clean technology firms. These investments support Canada's commitment in Mission Innovation to double investment in clean energy research, development and demonstration over the next five years.



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01498**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 12 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Changements climatiques

TRADUCTION

RÉPONSE

1. Établir des cibles ambitieuses en matière de réduction des émissions au Canada afin que le Canada contribue à l'atteinte de l'objectif international qui consiste à empêcher une augmentation de 1,5 degré C de la température moyenne mondiale au-dessus des valeurs préindustrielles

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et aux efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré au-dessus des valeurs préindustrielles, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 pour cent sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Adopté le 9 décembre 2016, le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique est un plan exhaustif qui vise à réduire les émissions, à stimuler la croissance économique propre et à accroître la résilience aux effets des changements climatiques. Par la mise en œuvre du Cadre, le Canada sera en mesure de respecter ou de surpasser son objectif de réduire d'ici 2030 ses émissions de 30 pour cent par rapport aux niveaux de 2005.

Pour compléter les mesures de réduction de la pollution par le carbone prises en vertu du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, le gouvernement du Canada a également adopté une stratégie globale pour la gestion des polluants de courte durée de vie (PCDV) ayant un effet sur le climat, y compris le

méthane, le carbone noir, les hydrofluorocarbones et l’ozone troposphérique. La réduction des émissions de PCDV pourrait se traduire par une amélioration de la qualité de l’air et une réduction du réchauffement climatique dans un laps de temps très court comparativement aux autres polluants. Des études récentes indiquent que seules des mesures planétaires visant à réduire à la fois le dioxyde de carbone et les PCDV permettront de limiter la hausse des températures moyennes du globe à 1,5 ou 2 °C pendant notre siècle par rapport aux températures de l’ère préindustrielle et d’atteindre les objectifs mondiaux de température de l’Accord de Paris.

En plus des politiques mentionnées ci-dessus, le gouvernement du Canada a élaboré une Stratégie pour le milieu du siècle, en vertu de laquelle le Canada vise une réduction nette des émissions de 80 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2005. Cette réduction est compatible avec l’objectif prévu par l’Accord de Paris de limiter la hausse de la température à 1,5 ou 2 °C. La stratégie a pour but d’atteindre les objectifs climatiques tout en favorisant la croissance, ce qui nécessitera des investissements à long terme substantiels dans l’infrastructure pour soutenir la transition vers une économie faible en émission de carbone. La Stratégie pour le milieu du siècle du Canada ne constitue pas un plan d’action et n’est pas de nature prescriptive. Elle est plutôt basée sur une modélisation de différents scénarios et est destinée à éclairer les discussions sur la façon dont le Canada pourrait parvenir à une économie à faible émission de carbone. Il s’agit donc d’un document évolutif.

2. Établissement d’un prix national du carbone

La tarification du carbone est le meilleur moyen de réduire la pollution par le carbone. Une telle mesure inciterait les Canadiens et les entreprises à faire des choix écologiques. La tarification du carbone pousserait les gens à conserver l’énergie, à utiliser des carburants plus propres et à trouver des façons plus propres de travailler.

Quatre provinces (la Colombie-Britannique, l’Alberta, l’Ontario et le Québec) ont déjà mis en place un régime de tarification du carbone. Le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes en vue d’établir un prix national du carbone.

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a publié un modèle visant à assurer l’application de la tarification du carbone à un vaste ensemble de sources d’émissions partout au Canada d’ici 2018 et dont la rigueur se resserra avec le temps. Le modèle offre aux provinces et aux territoires toute la latitude voulue pour mettre en place leurs propres régimes de tarification de la pollution par le carbone, tout en faisant en sorte que le pays tout entier ait un prix plancher pour le carbone. Chaque province et territoire pourra choisir comment mettre en œuvre sa tarification du carbone : ils pourront opter pour une taxe directe sur la pollution par le carbone ou adopter un système de plafonnement et d’échange.

Dans les provinces et territoires qui imposeront une tarification directe sur la pollution au carbone, le gouvernement du Canada fixera un tarif de référence de 10 \$ par tonne en 2018 et augmentera par la suite de 10 \$ par année la tarification, pour atteindre 50 \$ par tonne en 2022. Les provinces et les territoires dotés d’un système de plafonnement et d’échange respecteront le point de repère en fixant leurs plafonds annuels pour obtenir au moins la même quantité de réduction d’émissions qui résulterait d’un tarif du carbone dans un système basé sur la tarification. Les systèmes de plafonnement nécessiteront également une cible de réduction des émissions de 2030 égale ou supérieure à l’objectif de réduction de 30 % du Canada.

Le gouvernement fédéral s’est aussi engagé à mettre en œuvre un régime de tarification du carbone – le filet de sécurité – qui s’appliquera dans les provinces ou territoires qui n’auront pas adopté une tarification du carbone en 2018. Ce filet de sécurité servira aussi de complément (ou d’« ajout ») à un régime qui ne se conformerait pas au modèle. Le 18 mai, le gouvernement a publié un document technique décrivant le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, un

système composé de deux éléments. Le premier imposera une redevance sur les combustibles fossiles, laquelle augmentera annuellement. Le second s'appliquera à la pollution produite par les installations industrielles. Il établira des seuils de pollution et fera en sorte que plus une installation pollue au-dessus du seuil prévu, plus elle aura à payer.

Le régime de tarification du carbone se veut un complément aux autres règlements compris dans le Cadre pancanadien et aux politiques et mesures provinciales et territoriales. L'approche de tarification de la pollution par le carbone sera revue d'ici 2022. On vérifiera alors son efficacité et on confirmera la voie à suivre, y compris en ce qui a trait aux futures augmentations de la tarification. L'examen tiendra compte des répercussions potentielles du régime sur la compétitivité et des mesures prises par d'autres pays. Le régime mettra en place une tarification de la pollution et incitera les entreprises à innover pour réduire leurs émissions.

3. Sables bitumineux

Le gouvernement du Canada prend un certain nombre d'initiatives sur la question des sables bitumineux, notamment celles d'imposer une tarification de la pollution au carbone, de réglementer les émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz, d'aider les industries à améliorer leur efficacité énergétique au moyen de systèmes de gestion de l'énergie et d'élaborer une norme sur les carburants propres pour stimuler l'utilisation des combustibles sobres en carbone, y compris par l'industrie.

Le gouvernement de l'Alberta a également pris des mesures importantes destinées à contrer les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie des sables bitumineux. En plus d'agir sur le plan de la tarification du carbone, la Province a imposé par loi une limite annuelle de 100 mégatonnes d'émissions pour le secteur des sables bitumineux. Ce plafond contribuera à stimuler le progrès technologique, tout en accordant aux exploitants de sable bitumineux le temps nécessaire pour mettre au point et adopter de nouvelles technologies qui permettront de réduire les émissions de carbone par baril de pétrole produit.

De plus, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il avait reçu le rapport de l'Oil Sands Advisory Group (Groupe consultatif sur les sables bitumineux) sur la mise en œuvre de la limite de 100 mégatonnes d'émissions imposée au secteur des sables bitumineux. Les conseils du groupe consultatif comprenaient des mesures visant à encourager les réductions d'émissions additionnelles ainsi que des recommandations pour le cas où les émissions commenceraient à s'approcher de la limite des 100 mégatonnes.

4. Travailler avec les provinces en vue d'éliminer progressivement la production d'électricité alimentée au charbon

En novembre 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de modifier la réglementation actuelle relative au charbon et d'élaborer de nouveaux règlements qui s'appliqueraient aux centrales électriques au gaz naturel, nouvelles ou modifiées. L'élimination progressive de toutes les centrales traditionnelles au charbon au Canada d'ici 2030 permettra de réduire de plus de 5 Mt par année les émissions de carbone dès 2030. Cette annonce a été précédée par des discussions avec les provinces et les parties prenantes potentiellement touchées.

Des accords de principe conclus avec la Nouvelle-Écosse, sur les modifications proposées à la réglementation sur le charbon, et avec la Saskatchewan, sur la réglementation actuelle sur le charbon, ont aussi été annoncés.

Des réunions techniques et bilatérales avec les provinces/territoires, l'industrie et des groupes environnementaux sur la réglementation proposée pour les centrales au charbon et au gaz ont été tenues au début de 2017 et le gouvernement fédéral poursuivra les discussions techniques à ce sujet au cours de l'été 2017. Des discussions sur les questions d'équivalence avec la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick sont en cours.

Des amendements à la réglementation sur le charbon et de nouveaux règlements sur l'électricité produite au gaz devraient être publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie I d'ici la fin de 2017, après quoi suivra une période de commentaires publics d'une durée de 60 jours. La réglementation définitive sera publiée dans la *Gazette du Canada*, Partie II d'ici la fin de 2018.

5. Investir dans la transition vers une économie décarbonisée prospère

Le Cadre pancanadien comprend également des mesures pour soutenir la transition vers une économie décarbonisée prospère au moyen d'investissements dans les technologies propres et dans les innovations qui favorisent une croissance propre. Ce programme soutiendra notamment les projets de développement technologique en début d'activité, l'établissement de partenariats internationaux et la recherche orientée vers un but précis afin de promouvoir la génération de nouvelles idées et d'ouvrir de nouvelles possibilités économiques. D'autres mesures complémentaires ont été entreprises : le soutien à la recherche, au développement, à la démonstration et à l'adoption de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles; et le Fonds Impact Canada pour soutenir les technologies propres et le Défi des villes intelligentes. Un engagement en matière de compétences et de formation sera également important pour donner aux travailleurs canadiens une chance juste et équitable de faire cette transition vers une économie à croissance propre et de profiter des possibilités qu'elle offre.

Un certain nombre de mesures d'atténuation comprises dans le Cadre contribueront aussi à cette transition, telles que des investissements destinés à moderniser les réseaux d'électricité canadiens, y compris au moyen de technologies de réseau intelligent et de stockage de l'énergie ainsi que de la mise en place de lignes de transport améliorées qui relieront les nouvelles sources d'énergie propre aux endroits qui en ont besoin.

Ces mesures et d'autres investissements visant à soutenir la transition vers une économie décarbonisée prospère ont été annoncés dans le Budget 2017, dont :

- un Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone doté de 2 milliards \$ afin de soutenir de nouvelles mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions d'ici à 2030;
- 21,9 milliards \$ pour financer une infrastructure verte, y compris pour l'électricité et les énergies renouvelables, réduire la dépendance au diesel dans les collectivités autochtones, éloignées et du Nord, déployer une infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, élaborer de nouveaux codes du bâtiment, et prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- 20,1 milliards \$ pour financer des réseaux de transport en commun urbains;
- plus de 2,2 milliards \$ pour appuyer des projets de technologies propres, dont 1,4 milliard \$ pour le financement d'entreprises de technologies propres. Ces investissements appuient la participation du Canada à Mission Innovation, une initiative visant à doubler les investissements dans la recherche, le développement et la démonstration des énergies propres au cours des cinq prochaines années.